

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Anreiss-Spray\_Spray de traçage

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Anreiss-Spray\_Spray de traçage

##### **Autres désignations commerciales**

Spray à marquer bleu, Spray à marquer rouge

UFI: ESNH-M07F-S000-AAAH

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### **Utilisation de la substance/du mélange**

Vernis spéciaux

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Artur Gloeckler GmbH	
Rue:	Poststr.6	
Lieu:	D-63796 Kahl am Main	
Téléphone:	+49 6188 9174 0	Téléfax: +49 6188 9174 20
E-mail:	info@gloeckler.com	
Interlocuteur:	Bernhard Schmitt	Téléphone: +49 6188 9174 11
E-mail:	sdb@gloeckler.com	
Internet:	www.gloeckler.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre anti-Poisons de Strasbourg (Member of EPECS Network) +33-(0)388373737

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1; H222-H229

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

butanone; éthylméthylcétone

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### **Mentions de danger**

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Anreiss-Spray\_Spray de traçage**

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 2 de 12

**Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P405 Garder sous clef.
- P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

Contient: Alcool, Éthyl méthyl cétone, résine, Colorants, Agent propulseur pour aérosols.

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			20 - 40 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
106-97-8	butane			10 - 40 %
	203-448-7	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Comp.); H220 H280			
74-98-6	propane			10 - 40 %
	200-827-9	601-003-00-5		
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Comp.); H220 H280			
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone			10 - 20 %
	201-159-0	606-002-00-3		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Anreiss-Spray\_Spray de traçage

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 3 de 12

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

###### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés.

En cas de gelures, rincer abondamment avec de l'eau. Ne pas retirer les vêtements. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

###### Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

###### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Appeler un médecin en cas de malaise.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer des gelures.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre d'extinction.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

###### Moyens d'extinction inappropriés

poudre D, Jet d'eau à grand débit.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Produits de pyrolyse, toxique

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

##### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Evacuation de la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Classe de feu EN 2 C: Feux de gaz.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Anreiss-Spray\_Spray de traçage

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 4 de 12

#### Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel Evacuer les personnes en lieu sûr.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. (Danger d'explosion.)

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

##### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ventiler la zone concernée. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### Autres informations

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Utiliser un équipement de protection individuel

##### Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

##### Information supplémentaire

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Anreiss-Spray\_Spray de traçage**

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 5 de 12

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre: Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Vernis spéciaux

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : EN ISO 374

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0,4 mm, période de latence: &gt; 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau : Protection des mains: CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). Épaisseur du matériau des gants: 0,65 mm. période de latence: &gt;120 min

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection de la peau**

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite, ventilation insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Anreiss-Spray\_Spray de traçage

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 6 de 12

#### Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide (Aérosol)	
Couleur:	pigmenté	
Odeur:	comme: Alcool	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		env. - 40 °C
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.	
Limite inférieure d'explosivité:		1,5 g/m <sup>3</sup>
Limite supérieure d'explosivité:		12 g/m <sup>3</sup>
Point d'éclair:		env. - 80 °C
Température d'auto-inflammation:		env. 420 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non applicable
Hydrosolubilité:		insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	miscible avec la plupart des solvants organiques	
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	(Substance active)	48 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	(Substance active)	236 hPa
Densité (à 20 °C):	(Substance active)	0,8 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		négligeable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 93%

#### Information supplémentaire

VOC/CH: 279 g / 400ml

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Anreiss-Spray\_Spray de traçage

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 7 de 12

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques). Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Vive réaction avec: Agents oxydants, fortes.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Risque d'inflammation.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Métaux alcalins, Agents oxydants.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

##### **Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; butanone; éthylméthylcétone)

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Informations sur les voies d'exposition probables**

dermique, par inhalation, Contact avec les yeux.

par voie orale (Substance active)

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Anreiss-Spray\_Spray de traçage**

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 8 de 12

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	2,89
74-98-6	propane	2,36

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques de chacun des composants (voir section 3).

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160508 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

160508 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1950**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** AÉROSOLS**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 2**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** -



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Anreiss-Spray\_Spray de traçage**

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 9 de 12

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E0

Catégorie de transport:

2

Code de restriction concernant les tunnels:

D

**Transport fluvial (ADN)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

2

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E0

**Transport maritime (IMDG)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

2.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Marine polluant:

-

Dispositions spéciales:

63 190 277 327 344 381 959

Quantité limitée (LQ):

1000 mL

Quantité exceptée:

E0

EmS:

F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

AEROSOLS, FLAMMABLE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

2.1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Anreiss-Spray\_Spray de traçage**

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 10 de 12

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y203

Quantité exceptée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

203

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203

IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Aérosol inflammable.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV

93%

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Directive aérosol (75/324/CEE)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,5,7,11.

Date d'exécution: 2009-06-30

Date d'exécution: 2011-05-26 Section 10,12,14

Date d'exécution: 2012-03-29 Section 11, 12

Date d'exécution: 2012-12-17 Section 5, 7, 9, 12, 13, 14

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Anreiss-Spray\_Spray de traçage**

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 11 de 12

**Abréviations et acronymes**

Flam. Gas: Gaz inflammables  
Aerosol: Aérosols  
Press. Gas (Comp.): Gaz comprimé  
Flam. Liq: Liquide inflammable  
Eye Irrit: Irritation oculaire  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Anreiss-Spray\_Spray de traçage**

Date de révision: 30.03.2023

Code du produit: 0601-9

Page 12 de 12

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*